



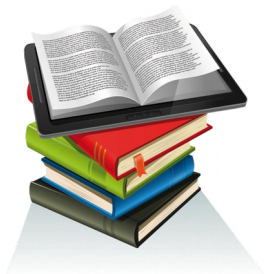
***Lorsque j'utilise ou transmets des documents,
je vérifie que j'en ai le droit.***

Répondez aux questions par vrai/faux ou oui/non.

1. Si **j'achète** de la musique (CD ou téléchargement sur internet), j'ai le droit d'en copier quelques titres sur mon ordinateur ou ma tablette : **Vrai** Copie privée (Diapo 3)
2. Si **j'achète** de la musique (CD ou téléchargement sur internet), j'ai le droit d'en graver une copie sur CD et de le vendre : **Faux**. C'est de la contrefaçon (Diapo 4).
3. Si **j'achète** de la musique (CD ou téléchargement sur internet), j'ai le droit de la copier et de l'offrir à un ami : **Faux** C'est de la contrefaçon (Diapo 4).
4. Si **j'achète** de la musique (CD ou téléchargement), j'ai le droit de la poster partout sur internet : **Faux** C'est de la contrefaçon – Vous n'avez pas les droits pour le faire (Diapo 4).
5. Avec internet, j'ai le droit de télécharger un film ou une chanson célèbre sans payer : **Faux** Attention à HADOPI ! (Diapo 5 & 6)
6. J'ai le droit d'utiliser toutes les images proposées par Google pour les mettre sur Instagram : **Faux**. Il faut utiliser des images libres de droit (Diapo 7, 8 & 9)
7. Pour mettre une image ou un texte sur internet, je dois demander l'autorisation écrite de son auteur : **Vrai** sauf si l'image est sous licence Creative Commons (Diapo 10 & 11)
8. J'ai le droit d'enregistrer une émission à la télévision et de la mettre sur *Youtube* : **Faux** (Diapo 1 & 12)
9. Je veux faire une exposition sur la bande dessinée *Titeuf*. L'auteur a le droit de me demander de payer pour utiliser le texte ou les images de la BD : **Vrai** C'est le droit patrimonial (diapo 13 & 14)
10. En France, une œuvre devient libre de droits 70 ans après la mort de l'auteur. Cela signifie que je n'ai plus rien à payer si j'utilise ses images ou ses textes. Par contre, je suis toujours obligé de citer son nom : **Vrai**
11. Je veux copier une poésie de Victor Hugo (1802-1885) sur mon site internet. Je peux le faire gratuitement : **Vrai**
12. Même si j'ai l'autorisation de l'auteur, je dois citer mes sources c'est-à-dire noter le nom de l'auteur : **Vrai**

Le droit d'auteur en France

Le droit d'auteur, ce sont les droits qu'une personne possède sur son œuvre (Diapo 2) et ses idées.



Le droit d'auteur est composé de deux sortes de droits :

- Le droit **patrimonial** : Il permet à l'auteur et à ses descendants d'exploiter son œuvre c'est-à-dire de gagner de l'argent avec cette œuvre.

*En France, ce droit est limité à **70 ans** après la mort de son auteur.*

- Le droit **moral** : Il permet de protéger l'œuvre. L'auteur et ses descendants peuvent s'opposer à ce qu'elle soit modifiée par exemple. (Diapo 15)

Ce droit est éternel et ne peut pas être vendu.

Conclusion : Chaque œuvre a un auteur.

Ceux qui regardent, lisent ou entendent une œuvre n'ont aucun droit de la diffuser, de la copier, de la modifier, ni de la vendre

SAUF SI

l'autorisation demandée à l'auteur a été accordée

l'œuvre est libre de droits (*voir le droit patrimonial*)

l'œuvre est sous licence creative commons (qu'il faut alors respecter)



Cependant, il faut toujours citer ses **sources** c'est-à-dire l'origine de son document

- - - auteur, éditeur, nom du site internet, adresse url - - -